

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
11/4/23
DOSSIER N°5965**

**AIDE A LA MOBILITÉ POUR UN SÉJOUR OU STAGE
D'ÉTUDES A L'ÉTRANGER - 2023/2024**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Marie-Christine BUNLON à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Patrice MORANCAIS
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN
En l'absence de Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : AIDE A LA MOBILITÉ POUR UN SÉJOUR OU STAGE D'ÉTUDES A
L'ÉTRANGER - 2023/2024**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération CD2023 - 06/3/26 du 23 juin 2023 portant la mise en place du règlement des aides à la mobilité pour un séjour ou stage d'études à l'étranger,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-11/4/23 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'attribuer l'aide suivante :

NOM	COMMUNE	ÉTUDES SUIVIES	LIEU DU SÉJOUR	DATES DU SÉJOUR	MONTANT
P.	GUÉRET	Etudes politiques – Institut d'Études Politiques de PESSAC	Université de Göteborg - SUÈDE	28/08/2023 au 02/06/2024	1 170 €

Une annexe confidentielle reprenant les coordonnées du bénéficiaire est jointe à la présente délibération.

Dit que la somme nécessaire sera imputée sur le Budget départemental au chapitre 65 – fonction 428 – article 65131.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET